

Les Infos de Base

Mercredi 25 juin 2014
volume 17, numéro 26
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 26A du 25 juin 2014. Les modifications apportées par L.Q. 2014, c. 3, 4, 5, 6 et entrées en vigueur au 25 juin 2014 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 juin 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 26A du 25 juin 2014, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 25 du 21 juin 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 juillet 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

Les *Infobase Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 14 mai 2014.

Les *Infobase Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 23 avril 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 mai 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 mai 2014 et contient maintenant 9 468 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. **C-11.4**, aa. 57.1.1-57.1.25.

Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal, L.Q. 2014, c. 3, a. 1.

Code des professions, RLRQ, c. **C-26**, a.

37.1.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, L.Q. 2002, c. 33, a. 2 (partie).

Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, RLRQ, c. **C-52.1**, a. 7.

Loi entérinant l'entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature, L.Q. 2014, c. 5, a. 1.

Loi sur les normes du travail, RLRQ, c. **N-1.1**, aa. 3.1, 122, 140.

Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal, L.Q. 2014, c. 3, aa. 2-4.

Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, L.Q. **2010**, c. **24**, a. 1.

Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, L.Q. 2014, c. 4, a. 1.

Loi limitant les activités pétrolières et gazières, L.Q. **2011**, c. **13**, a. 3.

Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2014, c. 6, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, RLRQ, c. **M-8**, r. 7, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, D. 507-2014 du 11-06-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 2055, a. 1.

Règlement sur la délivrance des

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Quoi de neuf dans *Accès Légal*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

certificats de compétence, RLRQ, c. **R-20**, r. 5, a. 1.3. abonnés WUALA.

Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence, D. 523-2014 du 11-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2057, a. 1.

Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction, RLRQ, c. **R-20**, r. 8, aa. 33.14-33.17, ann. B.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction, D. 522-2014 du 11-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2056, aa. 1-4.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, RLRQ, c. **R-20**, r. 10, aa. 15, 103, 143.6.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décisions CAS-140096 et CAS-140097 du 15-05-14, (2014) 146 G.O. 2, 2209, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les GCI sont maintenant disponibles depuis 1951 via le service web d'Accès Légal.

Les GCII sont maintenant disponibles depuis 1947 via le service web d'Accès Légal ainsi que pour les abonnés WUALA.

Rappelons que les GCIII sont aussi disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal ainsi que pour les